

PROCES VERBAL REUNION DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Présents : M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, Mme CATUSSE, M. DALLO, Mme GRIPPON, M. GRAS, Mme HENS, M. LEMOURIER, Mme PETIT,
Pouvoirs de vote : Monsieur Maxime PUECH donne pouvoir de vote à madame Céline ROLLAND.

Monsieur Gérard TURLAN donne pouvoir de vote à monsieur Jean-François CLAPIER

Absents excusés : M. PRIVAT, Mme SAHUC.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CATUSSE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et vote du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 - Budget Principal
- Vote des taux d'imposition pour 2024
- Présentation et vote du Budget Principal 2024 de la Commune
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques
- Présentation et vote du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques
- Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 - Budget Panneaux Photovoltaïques
- Présentation et vote du Budget Annexe 2024 Panneaux photovoltaïques
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle
- Présentation et vote du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle
- Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 - Budget Couvent de Chantemerle
- Présentation et vote du Budget Annexe 2024 Couvent de Chantemerle
- Tableau des effectifs 2024
- Eclairage du terrain de quilles de St Julien de Rodelle et du stade de l'Aubarède à Bezannes – Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions
- Achat d'une parcelle de terrain à Fijaguet
- Règlement de mise à disposition par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère d'un bien partagé : balayeuse
- Convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur des travaux de mise en place des réseaux d'assainissement pour la salle des fêtes de St Julien de Rodelle, le renouvellement du réseau eaux pluviales et du réseau eau de source dans le village de St Julien de Rodelle entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et la Commune de Rodelle
- Travaux en cours et à réaliser
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Le procès-verbal a été transmis à tous les élus.

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des observations sur le compte-rendu.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal de la Commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :
- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Commune :

Compte administratif de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	753 445.56
RECETTES	925 595.25
RESULTAT DE L'EXERCICE	172 149.69
RESULTAT N-1	135 000.00
RESULTAT CUMULE	193 824.46
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 293 925.25
RECETTES	877 518.88
RESULTAT DE L'EXERCICE	-416 406.37
RESULTAT N-1	356 568.39
RESULTAT CUMULE	-59 837.98

Restes à réaliser dépenses : 174 857.00 €

Restes à réaliser recettes : 291 085.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1^{ère} adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Commune.

Une délibération sera prise en ce sens.

Affectation des résultats du Budget principal :

Approuvé à l'unanimité des membres votants

AFFECTATION :	+ 193 824.46
1) G – Affectation en réserves R 1068 en investissement : Au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 110 000.00
2) H – Report en fonctionnement R 002	+ 83 824.46

Une délibération sera prise en ce sens.

Vote des taux d'imposition pour 2024 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition de 2024 afin de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition pour le Budget Primitif de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de + 1.5 % le taux des taxes pour 2024 à savoir :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	720 600	42.70 %	307 696 €
Taxe foncière (non bâti)	77 300	94.13%	72 762 €
Taxe habitation (RS)	124 800	12.96 %	16 174 €
Produit fiscal attendu			396 632 €

Une délibération sera prise en ce sens.

Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune :

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2024 de la Commune. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	969 647.70	969 647.70
Section d'investissement	746 779.58	746 779.58
TOTAL	1 716 427.28	1 716 427.28

Ce budget permettra de réaliser les programmes suivants :

Remboursement emprunt

Frais d'étude reste à payer sur l'extension école ainsi que pour Laubarède

Extension réseau d'eau lotissement BRALEY

Extension réseau d'eau terrain Ste Eulalie

Achat terrain PUECH

Achat terrain Fijaguet

Frais d'acte

Achat arbres et plantations à Laubarède

Reste à facturer Extension Ecole

Rénovation salle de Fijaguet

Local chasse

Cloison Maison du Causse Bezannes

Assainissement et voirie village de St Julien

Eclairage terrain de quilles ST JULIEN

Eclairage stade de Bezannes

Achat Broyeur

Achat abreuvoir

Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :
- Approuve le compte de gestion du Budget Panneaux Photovoltaïques du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :

Compte administratif de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 551.09
RECETTES	3 854.42
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 303.33
RESULTAT N-1	2 313.70
RESULTAT CUMULE	2 297.03
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 642.35
RECETTES	3 320.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	677.65
RESULTAT N-1	-1 320.00
RESULTAT CUMULE	-642.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1^{ère} adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques.
Une délibération sera prise en ce sens.

Affectation des résultats du Budget Panneaux Photovoltaïques :

Approuvé à l'unanimité des membres votants

AFFECTATION : C	2 297.03
1) Report en investissement R 1068	700.00
2) Excédent de fonctionnement R002	1 597.03

Une délibération sera prise en ce sens.

Vote du Budget Annexe 2024 Panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire, présente le projet de budget annexe 2024 « Panneaux photovoltaïques ». Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 717.82	5 717.82

Section d'investissement	3 307.23	3 307.23
TOTAL	9 025.05	9 025.05

Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Couvent de Chantemerle du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Une délibération sera prise en ce sens.

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :

Compte administratif de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	62 492.65
RECETTES	46 783.06
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 709.59
RESULTAT N-1	45 452.35
RESULTAT CUMULE	29 742.76
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	16 570.88
RECETTES	21 404.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 833.12
RESULTAT N-1	702.00
RESULTAT CUMULE	5 535.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1^{ère} adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle.

Une délibération sera prise en ce sens.

Affectation des résultats du Budget Couvent de Chantemerle :

Approuvé à l'unanimité des membres votants

AFFECTATION : RESULTAT CUMULE DES 2 SECTIONS :	29 742.76
1) G – Affectation en réserves R 1068 en investissement : Au minimum, couverture du besoin de financement F	4 742.76
2) H – Report en fonctionnement R 002	25 000.00

Une délibération sera prise en ce sens.

Vote du Budget Annexe 2024 Couvent de Chantemerle :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, APPROUVE le budget annexe 2024 Couvent de Chantemerle arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	73 412.00	73 412.00
Section d'investissement	15 979.88	15 979.88
TOTAL	89 391.88	89 391.88

Ce budget permettra de réaliser les programmes suivants :

- Travaux d'embellissement du Couvent,
- Achat de matériels.

Une délibération sera prise en ce sens.

Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs est un élément qui fait partie intégrante de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est de ce fait appelé à être en constante mutation, la mise à jour intégrant les mouvements de personnel, les recrutements ainsi que les dernières réussites aux concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal adopte le nouveau tableau des effectifs de la Commune de Rodelle : 6 agents titulaires dont 3 à temps non complet.

Une délibération sera prise en ce sens.

Eclairage du terrain de quilles de St Julien de Rodelle et du stade de l'Aubarède à Bezannes – Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de l'éclairage du terrain de quilles de Saint Julien de Rodelle et du stade de l'Aubarède à Bezannes.

Le montant des travaux prévus s'élève à 26 761,93 € HT. Ces aménagements sont indispensables pour permettre l'utilisation des rencontres nocturnes.

Il s'agit, concernant le terrain de quilles de Saint Julien de Rodelle, de doter cet équipement d'un éclairage aux normes actuelles, afin de permettre aux six équipes de ce village de pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions.

Concernant le stade de L'Aubarède à Bezannes, l'éclairage actuel vieillissant et complètement obsolète sera remplacé par un éclairage à led plus performant et moins énergivore.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

ECLAIRAGE TERRAIN DE QUILLES ST JULIEN ET TERRAIN DE FOOT DE L'AUBAREDE			
DEPENSES HT		RECETTES	
Eclairage quilles St Julien	6 500.00 €	SIEDA 30 %	8 028.00 €
Massif poteaux	1 643.93 €	ETAT 30 %	8 028.00 €
Total (1)	8 143.93 €	DEPARTEMENT 10 %	2 676.00 €
Eclairage terrain foot Laubarède et pose 4 poteaux bois	16 748.00 €	REGION 10 %	2 676.00 €
Achat de 4 poteaux bois	1 870.00 €	AUTOFINANCEMENT	5 353.93 €
Total (2)	18 618.00 €		
MONTANT TOTAL HT (1)+(2)	26 761.93 €	MONTANT TOTAL	26 761.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :

- de réaliser les travaux d'éclairage du terrain de quilles de St Julien de Rodelle et du stade de l'Aubarède à Bezannes ;
- d'inscrire ces travaux au Budget ;
- de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron et du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) ;
- de valider le plan de financement susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Achat d'une parcelle de terrain à Fijaguet :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter la parcelle située à Fijaguet, commune de RODELLE cadastrée Section B n° 586 d'une superficie de 3 495 m², jouxtant la salle communale de Fijaguet. Cette parcelle appartient à l'Association Diocésaine de Rodez dont le siège est situé à RODEZ.

Il informe le Conseil Municipal que l'Association Diocésaine de Rodez, lors de son Conseil d'Administration du 2 octobre 2023, a validé la vente de ladite parcelle au prix de 2 euros le m², soit un montant total arrondi à 7 000 euros pour la totalité de la parcelle cadastrée Section B n° 586.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, décide :

- **d'acheter à l'Association Diocésaine de Rodez la parcelle cadastrée Section B n° 586, d'une superficie de 3 495 m², au prix de 2 euros le m², soit un montant total arrondi à sept mille euros (7 000 €) ;**

- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;**
- **de donner tous pouvoirs à Maître Jean-Marc BOUSSAGUET, notaire à ONET-LE-CHATEAU à l'effet de constituer le dossier de vente, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de recevoir l'acte de vente aux prix et conditions déterminées aux termes de la présente délibération ;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces et actes liés à ce dossier.**

Une délibération sera prise en ce sens.

Règlement de mise à disposition par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère d'un bien partagé : balayeuse :

Monsieur le Maire indique que suite à l'objectif de mutualisation et considérant les besoins tant de la Communauté de Communes et de ses Communes membres, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion à une centrale d'achat pour l'achat d'une balayeuse mutualisée,

Il faut définir les modalités et les conditions de la mise à disposition par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère de la balayeuse au sein d'un règlement,

Monsieur le Maire fait lecture du règlement.

Il stipule, entre autres, les conditions financières de mise à disposition.

Le coût forfaitaire prévu est de 450 € (quatre cent cinquante euros) par jour. Les communes peuvent également réserver ½ journée au cout forfaitaire de 225€.

Ce coût comprend :

- la mise à disposition du bien partagé,
- la mise à disposition du personnel pour la conduite de la balayeuse,
- l'utilisation de la balayeuse : équipements, consommables, carburant,
- la maintenance,
- l'assurance,
- le lavage/ nettoyage de la balayeuse,

La réservation de la balayeuse se fait obligatoirement auprès des Services Techniques.

Le remboursement des frais de fonctionnement de la Communauté de Communes s'effectue sur la base d'un forfait de fonctionnement, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Le remboursement par la Commune des frais correspondants, s'effectuera tous les semestres à terme échu et donnera lieu, de la part de la Commune, à un remboursement après vérification de la bonne exécution des interventions et du service fait.

Ce règlement est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Après avoir pris connaissance du règlement et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE le règlement de mise à disposition du bien partagé : balayeuse ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision, notamment le règlement précité.**

Une délibération sera prise en ce sens.

Convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur des travaux de mise en place des réseaux d'assainissement pour la salle des fêtes de St Julien de Rodelle, le renouvellement du réseau eaux pluviales et du réseau eau de source dans le village de St Julien de Rodelle entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et la Commune de Rodelle :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement du village de Saint-Julien de Rodelle, et afin d'éviter toute complexité inutile liée à la coexistence de deux maitrises d'ouvrage différentes, les deux collectivités ont la possibilité d'en désigner une des deux en tant que maitre d'ouvrage unique sur l'ensemble des travaux.

Le transfert temporaire de maitrise d'ouvrage pour l'opération est opéré à titre gratuit et concerne les travaux de mise en place des réseaux d'assainissement pour la salle des fêtes de Saint-Julien de Rodelle, le poste de relevage, le renouvellement du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'eau de source dans le village de Saint-Julien de Rodelle, Commune de Rodelle.

Les missions assurées par le maitre d'ouvrage unique ainsi que les modalités financières sont précisées dans la convention.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère soit le maitre d'ouvrage unique pour la durée de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la signature de la convention de maitrise d'ouvrage unique avec la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère dont le projet se situe en annexe.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.**

Une délibération sera prise en ces sens.

Travaux en cours et à réaliser :

Monsieur CLAPIER énumère les travaux réalisés :

- Curage des fossés sur la route de la Fon à St Julien de Rodelle
- Travaux de coupe d'arbre afin de dégager le chemin sous Maymac
- Travaux de la CUMA réalisés sur le Causse de Lagnac
- Travaux effectués au Couvent de Chantemerle depuis 2017.

Panneaux indicateur Crèche/ Ecole :

Monsieur CLAPIER propose de demander un devis concernant quatre panneaux afin d'indiquer la Micro-crèche et l'École de Bezannes. Deux seront positionnés au niveau du carrefour de Bezannes et deux au niveau du chemin menant à la micro-crèche et à l'école.

Questions diverses :

Inauguration du site de Laubarède et de l'extension de l'école le 27 avril à 10 heures :

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les personnes disponibles pour préparer cette inauguration. Discussion sur l'organisation, les invitations et la communication.

Recensement de la Population :

Monsieur le Maire indique le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2024.

La population municipale est estimée à 1139 habitants, avec 631 logements dont 484 résidences principales, 82 résidences secondaires et 65 logements vacants

Le secteur de Bezannes – Dalmayrac est en hausse de 13.2 %, celui de St Julien- vallée nord du Dourdou en hausse de 8.9% par contre le secteur de Rodelle, Lagnac - vallée sud de Dourdou est en baisse de 4.5%. Plus de 55% de la population se situe sur le secteur de Bezannes.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Monsieur le Maire indique que l'État a demandé aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Cependant, ces zones ne garantissent pas la faisabilité des projets ni leur autorisation. Elles ne sont pas non plus exclusives. En effet, les projets situés en dehors de ces zones pourront être autorisés.

Le Conseil Municipal propose :

- En priorité, afin de préserver les surfaces agricoles pour leurs vocations de production à des fins alimentaires ainsi que pour leurs valeurs paysagères et environnementales, déploiement des unités de production solaires photovoltaïques sur les surfaces artificialisées (toitures des bâtiments ne présentant pas de valeur patrimoniale spécifique) et ombrières sur les sols dégradés.
- Opposition au déploiement de centrales éoliennes sur la commune, compte tenu de l'importance des enjeux paysagers et environnementaux du territoire.
- Opposition au déploiement du photovoltaïque et thermique au sol (notamment, en raison des espèces d'oiseaux et de chiroptères à enjeu patrimonial présentes sur les causses et aux alentours de la vallée du Dourdou).

Suite à ces propositions une concertation avec la population doit être réalisée, préalablement à la détermination des zones qui seront proposées à l'Etat. Cette consultation aura lieu 16 avril au 4 mai 2024 inclus, ou les personnes qui le souhaitent peuvent consulter les zones envisagées et déposer leurs vos avis à l'accueil de la mairie ou par voie électronique à l'adresse mail de la mairie.

Compte rendu du Conseil d'école du 5 mars 2024 :

Madame FERAL expose aux conseillers, les différents sujets abordés lors du dernier conseil d'école, qui s'est très bien déroulé et remercie Mme ROLLAND, inspectrice d'académie pour sa présence.

Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité, avec l'intégration du paragraphe concernant l'admission et l'inscription des élèves comme souhaité. Ce qui permet une vision de l'avenir apaisé.

A ce jour 91 élèves sont inscrits à l'école.

Pour l'année scolaire 2024/2025 un prévisionnel de 98 élèves est envisagé, à confirmer pour demander éventuellement un demi-poste supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Jean-Michel LALLE

La secrétaire de séance,
Véronique CATUSSE

